

Compte rendu de la séance du 13 juillet 2021

Président : PREVOST Jean-luc
Secrétaire : BELTRAMINI Jean-louis

Présents :
Monsieur JEAN-LUC PREVOST, Monsieur JEAN-LOUIS BELTRAMINI, Madame NICOLE BERNE,
Monsieur JORDAN BARDOT, Monsieur DIDIER HIPPOLYTE, Madame LEA MOREAU

Excusés :
Monsieur ROMUALD BARDOT, Madame GWANAËLLE RUFFLOCH, Madame ALEXANDRA RUSSI,
Madame EVELYNE STIZ

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il a pris acte de la démission de Mr Armand TARDELLA et en a informé la préfecture.

Personnel : **RIFSEEP :**

À la demande du receveur de Joigny, la délibération instituant le Régime Indemnitare tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel prise par la municipalité précédente est complétée dans sa formulation, la mise en place du Complément Indemnitare Annuel (CIA) également adoptée.

– Horaire de l'agent communal.

LE CM délibère pour saisine la commission paritaire suite à la demande de modifications des horaires de l'agent communal.

– Voirie-bâtiment : **Droit de Prémption :**

Suite à la demande de DIA de maître FERRON, concernant la vente d'un bien appartenant à la Fondation Assistance Aux Animaux, au 5 rue d'Egleny, le CM décide d'exercer son droit de préemption sur le bien vendu. Dans la partie grange, il projette d'installer des entreprises locales à la recherche de locaux. Dans la partie habitation, une partie sera réservée à la mise en place d'une MAM (Maison d'Assistante Maternelle) avec la création d'un logement de secours si la surface restante le permet.

VOIRIE

Le conseil sollicite une demande de subvention auprès du Conseil Départementale pour le programme de renouvellement des enduits pour tranche de 30 000 € la subvention à 15 %

Vidéo-Surveillance :

Le devis présenté par la Société ABLE de Pourrain concernant l'installation d'une vidéosurveillance au Foyer Communal est accepté à l'unanimité. Une demande de devis concernant la Place ! Henry Chamvres sera demandé.



– Sécurité RD22 Rue de Toucy – Rue d'Egleny :

Jean-Louis BELTRAMINI fait part de la rencontre avec l'ATR départementale, trois hypothèses sont évoquées.

1) Remise en priorité à droite des voies débouchant sur la RD22 depuis le carrefour en direction de Parly avec l'installation de stationnement sur la chaussée et réalisation d'un plateau au niveau du carrefour.

2) Installation de panneau-stop sur la RD22 à chaque intersection de la route des Noues au carrefour du centre bourg.

3) Généralisation des stops sur toutes les voies communales débouchant sur la RD22. Les avis des utilisateurs seront les bienvenus, la commission de travaux est en charge d'établir une proposition définitive. Dans l'attente le CM décide d'installer un miroir face à la route du Chêne

– Aménagement du Hangar communal :

Installation d'une Mezzanine.

– Un premier devis est présenté par la société BR équipement pour un montant de 14 934 € HT, le CM ne se prononce pas dans l'attente de devis complémentaires.

Orthophoniste : Pas de suite à sa demande, à trouver un local plus près de chez sa fille.

Loyers :

Le CM décide de percevoir le loyer du Multi commerce pour un montant de 700 € TTC, de rétablir celui des deux cabinets médicaux pour un montant de 150 €

– Compte 623 « Fêtes et cérémonies » :

À la demande du receveur de Joigny le CM délibère sur le compte fêtes et cérémonies en apportant les compléments demandés

Bois Communaux :

– La vente des Grumes n'a pas trouvé preneur. En conséquence le CM demande à l'ONF de représenter le lot de grumes seules, et de garder le houppier pour les affouagistes.

Une rencontre en forêt est a été effectuée avec l'ONF le 10 juillet.

Rémunération du lotisseur : Procédure avec la perception

– Allées Forestières :

Devant l'incivisme répété, le CM décide de bloquer les accès aux véhicules soit par des pierres ou des barrières.

– Dépôts Sauvages :

Deux plaintes ont été déposées, les contrevenants ayant été identifiés.

La séance est levée à 20 h 15.

Prochaine réunion de Conseil le 26 août à 18 h 30